Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20191104-191104-15-DE Date de télétransmission : 06/11/2019 Date de réception préfecture : 06/11/2019

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 4 novembre 2019

Objet

Remboursement des frais engagés à l'occasion du « BETT » de Londres

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 octobre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents:

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Josette DURLIN, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENGA, Jean- Michel MEYRE, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Nicolas CALT, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE:

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. IGLESIAS à M. GALAN
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE
Mme REMAUT à Mme GRANJEON
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX
M. BUTEL à M. HADON

Absent excusé:

M. François LEY

M. NAFFRICHOUX a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le « BETT » (British Educational Training and Technology Show), salon international relatif à l'innovation éducative, se tiendra à Londres du 22 au 25 janvier 2020 et qu'il est de l'intérêt de la Ville de participer à cette manifestation en se faisant représenter par M. Jean Claude Galan, Adjoint au Maire délégué à l'éducation et M. Ali Raimi, conseiller municipal délégué aux nouvelles technologies, santé et sécurité au travail.

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20191104-191104-15-DE Date de télétransmission : 06/11/2019 Date de réception préfecture : 06/11/2019

Il rappelle que Bordeaux Métropole prendra à sa charge les entrées au salon, le coût d'un guide spécialisé ainsi que la location d'un bus, la Ville de Floirac finançant le vol aller/retour, le transport sur place ainsi que l'hébergement.

Vu l'article L 2123.18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exercice des mandats spéciaux,

Vu l'avis de la commission Education du 22 octobre 2019

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 23 octobre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE la prise en charge des frais engagés par Monsieur Jean Claude Galan, Adjoint au Maire délégué à l'éducation et Monsieur Ali Raimi, conseiller municipal délégué aux nouvelles technologies, santé et sécurité au travail, dans les conditions suivantes :

- Sur présentation d'un état de frais en application de l'article visé ci-dessus,
- Dans la mesure où les sommes engagées ne sortent pas du cadre des missions assignées et ne présentent pas de montant manifestement excessif.

DIT que les fonds correspondants seront inscrits au B.P. 2020 au compte 6532 « frais de mission et de déplacements ».

Nombre de votants : 31 Suffrages exprimés : 31

Abstention:

Pour: 31 Contre:

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME : A la Mairie de FLOIRAC, le 5 Novembre 2019

Le Maire,

Jean- Jacques PUYOBKAU